

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 905 1<sup>er</sup> décembre 1941

n° 905 1<sup>er</sup>

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

### TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Mohamoda Abdala est engagé à titre temporaire en qualité d'interprète auxi liaire au salaire mensuel de 300 francs et mis à la disposition de l'administrateur des colonies Lucas.